TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Ordures Ménagères

Passage de la REOMi à la TEOM

Le Conseil communautaire a voté l'instauration de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). A compter du 1er janvier 2027, elle remplacera la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI), jusqu'alors en vigueur sur le territoire. Les prélèvements SEPA seront alors clôturés automatiquement au 31 décembre 2026. Il n'y aura donc plus de facturation à la composition du foyer ou en fonction du nombre de levées du bac d'ordures ménagères.

La TEOM sera payée tous les ans pour tous les propriétaires, en même temps que la taxe foncière. Les propriétaires bailleurs pourront la répercuter dans les charges de leurs locataires.

Combien vais-je payer ?

Un simulateur est disponible sur le site internet de la Communauté de communes pour vous permettre de connaître le montant estimé de votre future taxe d'ordures ménagères.

Faites le test avec notre simulateur !

www.delunevilleabaccarat.fr/vivre/dechets/simulateur-de-taxe

Pensez à faire réviser le montant de votre mensualisation de taxe foncière

Début 2027, sur la base de l'estimation que vous pouvez réaliser sur le simulateur, pensez à faire réviser le montant de votre mensualisation de taxe foncière pour ne pas avoir une régularisation trop importante en fin d'année.

Plus d'infos sur impots.gouv.fr/particulier/modifier-mes-prelevements

Comment la TEOM est calculée ?

La TEOM est calculée à partir de la base cadastrale de votre logement, et d'un taux fixé par la Communauté de Communes pour couvrir les coûts du service, avec un plafonnement à 360€ maximum.



Base cadastrale | Taux de la TEOM* (*taux définitif voté début 2027) | Montant de la TEOM

Plafonné à 360€

Où trouver ma base cadastrale ?

Taxes foncières 2026		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciale
Propriétés bâties	Taux 2025 Taux 2026	X % X %	% %	% %	% %
	Adresse Base Cotisation	1338 X			
	Adresse Base Cotisation				
	Cotisation 2025 Cotisation 2026	X X			

Bon à savoir

- La fréquence de collecte des déchets ne change pas.
- Vous pourrez sortir votre poubelle aussi souvent que nécessaire.
- L'accès aux déchetterie ne change pas et nécessite toujours une carte d'accès.

Le tri des déchets reste primordial. Au-delà de l'évidence de l'intérêt écologique, ces gestes vertueux restent la seule solution pour limiter les augmentations. Plus les déchets sont correctement triés, moins il y a de déchets à traiter, plus nous pouvons limiter le coût du service.

Plus d'informations sur www.delunevilleabaccarat.fr
0383740500 (touche 1)
dechets@delunevilleabaccarat.fr